



## **Protocole d'accord portant sur les modalités d'application de la vétusté dans le traitement des états des lieux et des indemnités pour réparations locatives**

Moulins, le 23 novembre 2017

Annule et remplace la précédente note

Dans sa séance du 8 juin 2017, le Conseil de concertation locative a donné un avis favorable sur ces deux documents :

- le protocole d'accord portant sur les modalités d'application de la vétusté dans le traitement des états des lieux et des indemnités pour réparations locatives.
- la grille de récupérabilité des charges et réparations locatives.

**Dans la précédente note qui vous a été adressée, il est précisé à tort que les associations représentatives de locataires, membres du Conseil de concertation locative sont signataires de ce document.**

Ces documents sont à votre disposition :

- sur le site internet d'Allier Habitat : [www.allier-habitat.fr](http://www.allier-habitat.fr) rubrique info locataire.
- au siège d'Allier Habitat ou dans l'une des trois agences sur simple demande.

Conformément au code de l'habitation et de la construction, vous pouvez donner votre avis sur ces documents en nous retournant le coupon réponse que vous trouvez ci-dessous.

✂.....

### **AVIS DU LOCATAIRE**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....

pour     contre

**Fait à** ..... **le** ..... / ..... / 2017

**signature**